

Par arrêté du Conseil en date du 1er juin, M. John McWilliams a été nommé gardien du phare de la Pointe aux Pères, avec un salaire de \$340, en remplacement de M. David Lawson, décédé.

Par arrêté du Conseil en date du 25 octobre, M. Jean Savard a été nommé gardien du nouveau phare du Cap aux Oies, avec un salaire de \$200 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 25 octobre, M. Hilaire Tremblay a été nommé gardien du nouveau phare de la Baie St. Paul, avec un salaire de \$200 par année.

Pour plus amples informations sur les phares, phares-flottants, sifflets-d'alarme à vapeur, bouées et balises de cette division, on peut consulter le rapport de l'agent dans l'annexe No. 2, ainsi que la liste des phares publiée comme supplément No. 1 de ce rapport.

Pendant l'année expirée le 30 juin dernier, on a dépensé la somme de \$107,995.60 sur le crédit voté par le parlement pour les frais d'entretien des phares, etc., de ce district.

On a aussi dépensé, pendant cette période, \$24,278.37 sur le crédit général voté par le parlement pour la construction de nouveaux phares.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Cette division comprend tous les phares, sifflets d'alarme, bouées et balises situés sur les côtes de la province du Nouveau-Brunswick, et se trouve sous la direction de M. J. H. Harding, agent de ce ministère à St. Jean, N.-B. Lors de la clôture de la navigation, il y avait dans cette division 64 phares y compris un phare-flottant, nécessitant les services de 66 gardiens de phares, et sept sifflets d'alarme à vapeur, dont 5 sont situés dans la baie de Fundy et deux dans le golfe St. Laurent.

L'annexe No. 3 contient un rapport très complet de l'agent sur la condition des phares de cette division, ainsi que sur les réparations et améliorations qui ont été faites dans le cours de l'année dernière; ce rapport renferme aussi une liste des bouées et balises qui sont sous le contrôle du département.

Le rapport de l'année dernière mentionnait le nouveau phare construit sur la pointe de Drew (Drew's Point) rive occidentale du havre du Castor (Beaver Harbour), dans le comté de Charlotte. Sa lumière, qui fut allumée le 15 janvier dernier, est blanche fixe, de l'ordre catoptrique, à 45 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et peut être aperçue à une distance de dix milles. Elle doit servir de phare de havre et vue de tous les côtés entre les entrées est et ouest du havre. La tour est une construction carrée en bois, à 36 pieds de hauteur de la base à la girouette, avec logement pour le gardien, et peinte en blanc. La somme de \$2,016.35 a été dépensée pour ce phare pendant la dernière année fiscale, ce qui, avec les dépenses antérieures, en porte les frais à \$3,305.01, y compris la lanterne et l'appareil d'éclairage.